

19-06-2013

DROME > BORNES INTERACTIVES

IPM France remporte un contrat de 10 M€ auprès de la **Cnam**

Le concepteur et fabricant de bornes interactives IPM France (pdt : Etienne Dureau ; Romans) vient de remporter, en partenariat avec Orange, un contrat de 10 M€ pour fournir sur trois ans au moins 1 100 bornes interactives à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Il s'agit du plus important contrat remporté à ce jour par l'entreprise depuis la création de son activité actuelle, en 2003. Ces bornes vont répondre à divers besoins du public de la Caisse : remboursements, demandes d'informations et de droits, impression de formulaires.

FOCUS. Fabricant de téléphones publics à sa création en 2001, IPM France - alors filiale du groupe italien éponyme - avait dû, à la suite de l'arrêt brutal des commandes de France Telecom en 2003, changer complètement de métier. Aujourd'hui il compte une soixantaine de clients dans ses trois secteurs-cibles : les transports publics (RATP, SNCF, etc.), la e-administration (Pôle Emploi, CPAM, Caf) et les lieux de vente (Auchan, Carrefour, Hyper U, Cora, etc.). Le contrat avec la Cnam va lui permettre de changer de dimension. IPM France, qui emploie 36 personnes, va en effet dès cette année plus que doubler son CA à 8 M€ (contre 3,5 M€ en 2012). En outre, ce contrat lui apporte une crédibilité et une notoriété supplémentaires qui lui seront précieuses pour réaliser l'augmentation de capital auprès de sociétés de capital-développement qu'elle projette en 2014. Le capital de la société est détenu à 60 % par Etienne Dureau, son président, Guy Daumas, son dg, et Danielle Demolis, ancienne pdte ; et 40 % par Sofimac Partners.